



M E T P A R K

Date de télétransmission : 25 novembre 2025  
Date de retour de l'acte : 25 novembre 2025  
Identifiant de l'acte : 033-453335069-20251120-964-DE-1-1

## CONSEIL ADMINISTRATION DU 20 NOVEMBRE 2025

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 novembre à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué le 7 novembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

#### Etaient présents :

M. Christophe DUPRAT, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, Mme Brigitte TERRAZA.

#### Etaient excusés et représentés :

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Brigitte TERRAZA.

**La séance est ouverte**

**Affaire 2025/06/13P**

#### **Autorisation de signer le marché 2025SE040 relatif aux vérifications réglementaires, maintenance et essais hebdomadaires des installations d'extinction automatique d'incendie sprinkler des parcs de stationnement**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R. 2124-2 1°,

La Régie METPARK a lancé, le 17 septembre dernier, une procédure d'appel d'offres, sur le fondement de l'article R. 2124-2 1°du code de la commande publique, pour une consultation relative à la vérification réglementaire, maintenance et essais hebdomadaires des installations d'extinction automatique d'incendie sprinkler de certains des parcs de stationnement.

Le marché n'est pas décomposé en lots car il est impossible d'identifier des prestations

distinctes.

La durée du marché été fixée à 24 mois courant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, tacitement reconductible deux fois par période de 12 mois, dans la limite de 48 mois.

Il s'agit d'un accord cadre composite comprenant une partie passée sous la forme d'un marché ordinaire concernant les visites réglementaires préventives, la maintenance préventive systématique et la maintenance corrective des installations objet du marché et une partie passée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour toutes autres interventions et réparations complémentaires dites de maintenance curative, dans la limite du montant maximum suivant : 250 000 € HT (pour toute la durée du marché, reconductions comprises).

Trois candidats ont déposé une offre dans le délai imparti.

A la suite de l'analyse, la commission d'appel d'offres, réunie le 14 novembre 2025, a, pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres, attribué le marché à la société MINIMAX France SAS, placée première du classement des offres, pour un montant total de 261 760 € TTC.

**Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à :**

- **Signer le marché attribué par la commission d'appel d'offre avec la société désignée ci-dessus et tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché y compris les actes modificatifs d'un montant inférieur à 5 % du montant initial du marché,**
- **inscrire les crédits budgétaires nécessaires à l'exécution de ce marché sur les budgets de l'exercice en cours.**

**Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.**

**Fait et délibéré au siège social de METPARK le 20 novembre 2025**

**Pour expédition conforme**

Président



Christophe DUPRAT